

**OBJET REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT
DES HAUTS DE SAINT-DENIS / STATION DE TRAITEMENT DE BOIS-DE- NEFLES**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

APPROBATION DE LA PROCEDURE ADAPTEE DE DEVOLUTION DES MARCHES

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, AVENANTS EVENTUELS
ET ACTES Y AFFERENTS**

UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Par Délibération n° 13/4-23 du 21 septembre 2013, vous avez approuvé le projet de « Réhabilitation des stations de traitement des hauts de Saint-Denis - Station de traitement de la Bois Nèfles » et son plan de financement.

Cependant, en tant qu'entité adjudicatrice (eau potable), il est préférable de passer en procédure adaptée au lieu de la procédure d'appel d'offres.

Je vous propose pour une grande clarté de reprendre l'ensemble des points de la délibération et de modifier les articles en rapport avec le mode de dévolution.

Il est important de rappeler que cette opération va permettre la réhabilitation complète des ouvrages et le renforcement des capacités de traitement de la ressource superficielle venant de la ravine Blanche et du bras Cateau.

Le coût global de l'opération, intégrant les travaux plus des prestations annexes à ceux-ci, se décline comme suit :

COUT GLOBAL DE L'OPERATION		
Nature de la depense	Montant	
	€ (H.T)	€ (T.T.C.)
Travaux	1 600 000,00	1 736 000,00
Prestations de service (Etudes, CSPS, ...)	110 000,00	119 350,00
Annonces et Divers	90 000,00	97 650,00
Total	1 800 000,00	1 953 000,00

La consultation pour les travaux sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Rapport n°13/5-03

Une demande de financement sera présentée au prochain programme opérationnel européen (POE) selon le plan de financement ci-après :

PLAN FINANCEMENT		
Financier	Taux	Montant
	%	(€ H.T.)
Futur POE (Programme Opérationnel Européen 2014 - 2020)	55%	990 000,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	45%	810 000,00
Total	100%	1 800 000,00

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver, dans le cadre du programme de « Réhabilitation des stations de traitement des hauts de Saint-Denis », la réhabilitation de la station de traitement de Bois-de-Nèfles pour un coût global estimé à 1 800 000,00 € HT ;
- d'approuver le plan de financement et m'autoriser à solliciter les financements auprès des financeurs dans le cadre du futur Programme Opérationnel Européen (POE 2014-2020) ;
- d'approuver le mode de dévolution pour le marché de travaux : la procédure adaptée (entité adjudicatrice) ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) selon les critères fixés dans les documents de la consultation ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous les actes y afférents ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13503-1a-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT
DES HAUTS DE SAINT-DENIS / STATION DE TRAITEMENT DE BOIS-DE- NEFLES**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

APPROBATION DE LA PROCEDURE ADAPTEE DE DEVOLUTION DES MARCHES

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, AVENANTS EVENTUELS
ET ACTES Y AFFERENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n°13/4-23 du 21 septembre 2013 ;

Sur le RAPPORT N°13/5-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérard MAILLOT, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve - dans le cadre du programme de réhabilitation des stations de traitement des hauts de Saint-Denis - le projet de réhabilitation de la station de traitement de Bois-de-Nêfles, pour un coût estimé à 1 800 000,00 € HT (1 953 000,00 € TTC), ventilés comme suit :

COUT GLOBAL DE L'OPERATION		
Nature de la depense	Montant	
	€ (H.T)	€ (T.T.C.)
Travaux	1 600 000,00	1 736 000,00
Prestations de service (Etudes, CSPS, ...)	110 000,00	119 350,00
Annonces et Divers	90 000,00	97 650,00
Total	1 800 000,00	1 953 000,00

Délibération n° 13/5-03

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financements auprès des financeurs dans le cadre du futur Programme Opérationnel Européen (POE 2014-2020) :

PLAN FINANCEMENT		
Financier	Taux	Montant
	%	(€ H.T.)
Futur POE (Programme Opérationnel Européen 2014 -2020)	55%	990 000,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	45%	810 000,00
Total	100%	1 800 000,00

ARTICLE 3

Approuve le mode de dévolution pour le marché de travaux : la procédure adaptée (entité adjudicatrice).

ARTICLE 4

Autorise le Maire, ou son représentant, à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) selon les critères fixés dans les documents de la consultation.

ARTICLE 5

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents avec le(s) candidat(s) retenu(s).

ARTICLE 6

Autorise le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que toute décision concernant d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 7

Les dépenses et les recettes afférentes à cette opération seront imputées sur le Budget Annexe Eau, respectivement aux chapitres 23 et 13.

ARTICLE 8

La présente Délibération se substitue à la Délibération n° 13/4-23 du 21 septembre 2013, qui est annulée.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13503-1b-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE

